

## DÉPARTEMENT DE LA GIRONDE

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BLANQUEFORT

\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\*

Séance ordinaire du : 11 février 2019

Le nombre de Conseillers Municipaux en exercice est de 33

\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\*

Aujourd'hui le onze février deux mille dix-neuf à 18 heures 30.

Le Conseil Municipal de la Commune de Blanquefort dûment convoqué en date du 4 février 2019 (convocation affichée en Mairie en date du 4 février 2019) s'est réuni, au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame Véronique FERREIRA, Maire.

#### PRÉSENTS À LA SÉANCE

**PRÉSENTS :** Véronique FERREIRA, Maire.

Pierre LABORDE, Sylvie CÉSARD-BRUNET, Patrick BLANC, Brigitte GUYONNAUD, Jean-Claude MARSAULT, Sandrine LACAUSSE, Jacques PADIE, Isabelle MAILLÉ et Michel BRET, Adjoints.

Sylvie-LACOSSE-TERRIN, Matthias SWIERZEWSKI (à partir de la délibération n°19-002), Aysel AZIK, Jean-Marie DELUCHE, Virginie JOUVE, François GUENET, Christiane DEPALLE, Bruno FARENIAUX, Christophe JUSSON, Aurore LAMOTHE, Francis JOVER, Danièle LALEMANT, Philippe GALLES, Isabelle FREDOUEIL, Nathalie GAUTIER, Luc SIBRAC, Patricia DUREAU, Fabienne CASTAING et Louis VERGNEAUD, Conseillers Municipaux.

**EXCUSÉS :** Matthias SWIERZEWSKI (jusqu'à la délibération n°19-001), Gilles PENEL,  
**REPRÉSENTÉS** Dominique CORSAN, Christian FACIONE et Valérie CARPENTIER.

**ABSENT :**

**SECRÉTAIRE :** Aurore LAMOTHE  
**DE SÉANCE**

**LA SÉANCE EST OUVERTE**

Madame le Maire ouvre la séance du conseil municipal.

Madame le Maire propose de respecter une minute de silence en hommage à une voisine de la circonscription, Sandrine DOUCET, qui s'est éteinte le 4 février après s'être battue contre une longue maladie. Ses obsèques auront lieu mercredi 13 février. La minute de silence s'adresse également à tous les citoyens qui consacrent beaucoup de leur temps à la chose publique, ainsi qu'à toutes les personnes — élus ou non — qui luttent avec courage contre cette terrible maladie.

*Les participants observent une minute de silence.*

En préambule, Madame le Maire tient à évoquer le dossier FORD, qui a peu évolué depuis le dernier conseil municipal. Le Comité d'entreprise du mois de décembre n'a pas validé la proposition de PSE déposée par la Direction de FORD auprès de la Direccte. Début février, la Direccte a rendu un avis de non-homologation du PSE proposé. Le service de l'État estime que la recherche d'un repreneur n'est pas assez argumentée dans la proposition. FORD ne respecte donc pas la loi Florange. La Direction de FORD a convoqué un Comité d'entreprise extraordinaire le 7 février. Les dirigeants y ont assisté par vidéoconférence. La réunion, qui a duré moins d'une heure, a été l'occasion pour FORD d'annoncer un nouveau dépôt de dossier PSE auprès de la Direccte et d'affirmer que le Groupe n'entendait pas modifier sa position. Conformément à la loi, l'avis définitif de la Direccte devra être rendu dans les 21 jours à compter de la date du dépôt. *A priori*, une rencontre serait prévue jeudi 14 février à Bercy, entre les représentants syndicaux, les élus locaux et Monsieur le Ministre.

Madame le Maire propose à Aurore LAMOTHE d'être secrétaire de séance, laquelle accepte, puis énumère les pouvoirs en sa possession :

- ✓ Monsieur Matthias SWIERZEWSKI à Monsieur Michel BRET, jusqu'à l'arrivée de ce dernier ;
- ✓ Monsieur Gilles PENEL à Monsieur Jacques PADIE ;
- ✓ Madame Valérie CARPENTIER à Monsieur Patrick BLANC ;
- ✓ Monsieur Christian FACIONE à Monsieur Luc SIBRAC ;
- ✓ Madame Dominique CORSAN à Madame Christiane DEPALLE.

### **Adoption du procès-verbal du 26 novembre 2018**

*En l'absence de remarque, le procès-verbal du 26 novembre 2018 est approuvé à l'unanimité.*

### **RAPPORTEUR : Jean-Claude MARSAULT**

#### **POUR INFORMATION : PRÉSENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITÉ DU SIVOM DU HAUT-MÉDOC 2017-2018**

Jean-Claude MARSAULT indique que le nombre de repas livrés par le SIVOM du Haut-Médoc a augmenté de 2,73 % par rapport à l'année précédente. Près de 1 038 900 repas ont été livrés en 2018. Depuis dix ans, la progression s'établit à +3,75 % en moyenne par an. Environ 4 000 repas

sont livrés chaque jour, et jusqu'à 6 000 repas les jours de classe.

L'évolution n'est pas similaire dans les six communes de livraison, dans la mesure où les hausses d'effectifs scolaires sont très variables selon les communes. À Blanquefort, le nombre de repas livrés a augmenté de 15 % depuis 2007. Les communes de Bruges et du Taillan affichent une progression de 35 %. Quant aux communes de Parempuyre, Ludon et Le Pian, elles enregistrent une hausse de 60 %.

L'an passé, le SIVOM a livré 253 301 repas aux structures blanquefortaises : écoles maternelles, écoles élémentaires, établissements de personnes âgées, ALSH et établissements d'adultes. De plus, 55 545 repas ont été livrés à des services tiers.

Le chiffre d'affaires du fermier évolue régulièrement, pour s'établir à 3 851 191 euros pour l'année 2016/2017. La part réglée par les usagers a tendance à diminuer au profit des communes. La contribution de la Ville de Blanquefort représente 42,50 % du coût du service. 56 % des usagers sollicitent l'envoi de leur facture par courriel, soit une hausse de 10 % par rapport à l'année précédente. Sur l'ensemble des communes, 60 % des factures sont payés par prélèvement automatique, 11 % par chèque et 27 % par Internet. À Blanquefort, le paiement par Internet concerne 36 % des factures.

Il est à signaler une baisse sensible des impayés sur l'ensemble des six communes. En 2017/2018, le taux d'impayés s'établit à 3,43 %, contre 3,82 % l'année précédente. Les impayés représentent un montant moyen de 80 000 euros par an.

Le fermier emploie plus de 29 équivalents temps plein. Il poursuit sa politique de l'emploi, en favorisant l'insertion des personnes porteuses d'un handicap et des jeunes en apprentissage.

L'indice de satisfaction est stable, à 94 %. Conformément au cahier des charges, les menus respectent la saisonnalité des fruits et des légumes. La part des produits frais représente 53 % des denrées consommées. La part du bio est passée de 21 % en 2017 à 25 % en 2018. Les déchets du fermier sont acheminés vers une plateforme de compost située au sud de Bordeaux. De même, les déchets alimentaires des restaurants scolaires de Blanquefort sont collectés et acheminés vers une plateforme de compostage. Suite aux travaux de la cuisine centrale, les consommations d'eau, d'électricité et de gaz enregistrent une baisse sensible. Depuis l'an passé, les satellites de restauration scolaire du SIVOM utilisent des barquettes à fibre végétale et compostable. Il s'agit là d'une première en France.

De nombreuses opérations de sensibilisation, d'animation et d'éducation au « manger sainement » sont proposées durant toute l'année.

- oOo -

Madame le Maire remercie Jean-Claude MARSULT pour la présentation et ouvre le débat. Personne ne souhaitant prendre la parole, Madame le Maire souligne la responsabilité des collectivités sur la thématique du « bien manger ». Au-delà de la notion de plaisir, l'alimentation pose la question de la santé de demain, à la fois des consommateurs et des producteurs.

**RAPPORTEUR : Sylvie CÉSARD-BRUNET**

**Affaire n° 19-001 : APPROBATION DU RAPPORT DE LA CLETC DU 09/11/2018**

Madame le Maire rappelle que la commission CLETC de Bordeaux Métropole dresse chaque année un état des lieux de la mutualisation et calcule les attributions de compensation. La dernière CLETC s'est tenue le 9 novembre 2018.

Sylvie CÉSARD-BRUNET précise que la CLETC s'attache à définir les contours des contrats de mutualisation. La commission a constaté, pour Blanquefort, l'extension du périmètre mutualisé des archives et la régularisation des niveaux de service, concernant notamment l'équipement des écoles et le traitement des trottoirs.

L'attribution de compensation versée à Blanquefort s'élèvera donc à 403 697 euros pour l'investissement et à 5 685 121 euros pour le fonctionnement.

- oOo -

Madame le Maire remercie Sylvie CÉSARD-BRUNET pour la présentation et ouvre le débat. Personne ne souhaitant prendre la parole, Madame le Maire précise que la Ville de Blanquefort a demandé deux extensions de service par rapport à l'existant : des tableaux numériques pour toutes les écoles élémentaires et une augmentation de la fréquence de tonte des trottoirs.

*Mise aux voix, la délibération ci-dessus est adoptée à 33 voix pour.*

**RAPPORTEUR : Sylvie CÉSARD-BRUNET**

**Affaire n° 19-002 : RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES**

Sylvie CÉSARD-BRUNET annonce que la période d'exercice budgétaire a démarré. Elle propose de passer en revue le rapport d'orientations budgétaires. Ce rapport intègre les éléments fournis par les services financiers nationaux, ainsi que les orientations souhaitées par la collectivité. Il donnera éventuellement lieu à un débat.

La préparation du budget 2019 s'inscrit dans un contexte général compliqué. Le contexte est d'ailleurs compliqué depuis quelques années. L'État a défini, par la loi de programmation des finances 2018-2020, une baisse des dépenses publiques, concernant notamment le bloc communal. La loi de finances 2019 présente plus précisément le contour des moyens financiers qui seront perdus pour la Ville de Blanquefort.

En 2019, la commune ne percevra plus la dotation globale de fonctionnement (DGF), qui s'est élevée, en 2018, à 160 000 euros. Depuis 2013, le montant cumulé de la DGF a atteint 5,5 millions d'euros. Les principes de péréquation étant intégrés dans son calcul, la DGF est désormais négative pour Blanquefort.

La dotation de solidarité communale (DSC), prévue dans le pacte financier et fiscal de Bordeaux Métropole, continue à impacter les dotations de la Ville de 2,5 % par an. Cet élément était prévu ; il est désormais entériné. La DSC représente 1,2 million d'euros.

S'agissant du fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC), la commune de Blanquefort est plus fortement impactée, en 2019, par le principe de péréquation. Blanquefort reversera 183 000 euros au titre du FPIC.

Les autres recettes restent stables.

Il reste des incertitudes concernant la compensation de la taxe d'habitation. Cette compensation a été actée dans la loi de finances pour la deuxième année. La taxe d'habitation est *a priori* vouée à disparaître en 2020 pour tous les contribuables. La refonte de la fiscalité locale en 2021 est également sujette à incertitude. Cette refonte serait finalement attendue au deuxième semestre 2019.

Afin de maintenir les équilibres financiers de la Ville de Blanquefort, la baisse des recettes ne peut s'inscrire que dans une logique de baisse des dépenses. Cette stratégie de long terme permettra à la commune de souscrire des emprunts en cas de besoin. L'équipe municipale est vigilante sur ce point depuis de nombreuses années.

Le dispositif de mutualisation de certaines charges du personnel a permis, en partie, de respecter cette logique. Par ailleurs, il est demandé aux services de se montrer intelligents et innovants dans la démarche de rationalisation des frais de fonctionnement. Grâce aux efforts des services, les ratios ont pu être maintenus.

Le budget 2019 prévoit :

- Une stabilisation des charges de fonctionnement, à hauteur de 21,7 millions d'euros ;
- Une hausse des charges de personnel contenue à 2 %, grâce à la rationalisation et malgré les charges supplémentaires de 300 000 euros liées aux évolutions réglementaires ;
- Une stabilité des avantages en nature autour de 22 000 euros. Pour rappel, les avantages en nature concernent l'octroi des véhicules des fonctions et la gratuité des repas pour les agents étant présents sur le lieu de travail au moment du déjeuner ;
- Une mise en conformité de la collectivité sur la question du temps de travail, suite aux recommandations de la Cour des comptes. Une délibération, votée en décembre 1999, n'avait pas permis de revenir pleinement sur la question du travail. Pour autant, deux ponts et deux demi-journées, appelées « Jours du Maire », ont disparu après négociations avec les organisations syndicales ;
- Une stabilité des subventions versées aux associations (65) ;
- Une baisse des charges financières, en lien avec l'extension de la dette jusqu'en 2023.

La commune continuera à subir ces contraintes dans les prochaines années. En effet, le coût de la vie continuera à augmenter et les dotations ne connaîtront probablement pas un rebond extraordinaire. Il faudra donc rester très vigilant. À un moment donné, des choix devront être faits.

Cela étant, la commune entend maintenir ses principes, à savoir une tarification sociale

---

avantageuse et un bon niveau de service au public.

Par ailleurs, il est prévu de lancer de nouveaux projets dans le cadre de la section de fonctionnement :

- Un service numérique, piloté par la médiathèque. L'objectif est de lutter contre la fracture numérique, tout en maintenant du lien social ;
- Le chèque culture ;
- L'école du spectateur et du supporter. L'objectif de cette école est d'accompagner les enfants dans la pratique sportive et culturelle et de proposer des spectacles pour tous ;
- La mise en place de nouvelles animations en août, dans le prolongement de « Juillet à Fongravey » ;
- La création de la « cabane à pouce », dans le cadre du Labo Citoyen ;
- Le projet « Tous acteurs » ;
- La mise en œuvre d'un plan de gestion pour Majolan.

S'agissant de la section d'investissement, la Ville de Blanquefort prévoit, pour l'année 2019 :

- La poursuite des travaux de l'Avenue du général de Gaulle ;
- La phase 2 des travaux du centre-ville ;
- Un équipement pour le tir à l'arc ;
- L'aménagement du Queyron ;
- La phase 2 du plan trottoir ;
- Le lancement de l'étude pour le pôle petite enfance et la résidence autonomie.

Au total, Blanquefort entend dédier une enveloppe de plus de 9 millions d'euros à ces investissements.

En conclusion, les orientations proposées permettent de continuer à maîtriser les dépenses de fonctionnement et de personnel, de ne pas modifier les taux d'imposition, de poursuivre une politique d'investissement ambitieuse et d'accompagner le désendettement. La durée résiduelle de la dette est inférieure de 70 % au vu de la strate de la commune.

- oOo -

Madame le Maire remercie Sylvie CÉSARD-BRUNET pour la présentation et ouvre le débat.

- Luc SIBRAC note que de nombreuses orientations budgétaires 2019 ressemblent à celles de l'an passé ; ce qui est, somme toute, assez logique. Il convient de rester vigilant quant au dépassement budgétaire de plusieurs projets d'investissement. Par exemple, le projet de tir à l'arc accuse un dépassement budgétaire de l'ordre de 15 % à 20 %. Même si la commune a des réserves, elle aura du mal à supporter une hausse des coûts de 15 % pour chacun de ses projets.

Il est indiqué, dans le rapport d'orientations budgétaires, la liste des programmes d'investissement en cours. Parmi eux figure le projet de la Vacherie, estimé à 400 000 euros sur les deux prochaines années. Cette somme correspond probablement à la location de la maison pour le berger. Sur cette question, le groupe d'opposition n'a pas changé d'avis. Il ne lui semble pas nécessaire d'investir une telle somme, d'autant plus que la commune prévoit d'acquérir la maison de Linas. Cette maison a pour vocation d'accueillir des agriculteurs. Le groupe d'opposition suggère donc d'abandonner le projet de la Vacherie et d'utiliser les 600 000 euros

pour un autre programme d'investissement.

Concernant la rénovation du mur du Ha Ha de Majolan, évaluée à 830 000 euros, le groupe d'opposition ne remet pas en question la légitimité du projet. En revanche, il demande à Madame le maire d'apporter des précisions.

Le pôle Jeunesse et le pôle Petite Enfance représentent un investissement de 7 millions d'euros. Certes, la vente de la SEMI permet d'éviter le recours à l'emprunt, mais, au regard de l'avenir sombre annoncé par Madame CÉSARD-BRUNET, il semble pertinent de s'intéresser de plus près à ces projets. En effet, ces programmes risquent de générer des dépenses de fonctionnement supplémentaires dans les années à venir.

Pour rappel, lors du débat d'orientations budgétaires du 26 février 2018, le groupe d'opposition avait appelé de ses vœux un projet de piscine en intercommunalité. D'ailleurs, il soutenait cette idée depuis déjà trois ans. Madame le Maire avait alors annoncé que le projet était irréalisable faute de personnes intéressées. Il est heureux que la situation ait évolué. Le groupe d'opposition s'en félicite. Cependant, Luc SIBRAC demande des précisions sur la répartition des coûts d'investissement et de fonctionnement entre la commune de Blanquefort et celle de Parempuyre. Certes, le budget 2019 pour la piscine n'a pas évolué par rapport à celui de 2018, avec une ligne de 11 millions d'euros. En revanche, le contenu du projet est différent. Du fait de la participation de Parempuyre, les financements accordés par Bordeaux Métropole seront peut-être revus à la hausse. Luc SIBRAC s'enquiert du montant qui sera réellement supporté par la commune de Blanquefort. Par ailleurs, le rapport n'indique ni taille du bassin, ni la finalité de la structure. Certaines questions méritent d'être posées : un bassin de 25 mètres suffira-t-il ? La piscine proposera-t-elle des espaces ludiques, comme celle de Eysines-Le Haillan ? Le groupe d'opposition tient à attirer l'attention de Madame le Maire sur l'impact de ses décisions. La durée de vie d'une piscine est estimée à 40 ou 50 ans. Madame le Maire n'a pas le droit de se tromper.

L'an passé, le groupe d'opposition avait proposé l'idée du budget participatif. Finalement, Madame le Maire a décidé de le mettre en œuvre en 2019. Luc SIBRAC l'en remercie. Cependant, le montant de ce budget participatif est dérisoire puisqu'il s'élève à 5 000 euros. Avec ses 15 000 habitants, la Ville de Blanquefort aurait dû inscrire au minimum un budget de 75 000 euros, soit 5 euros par habitant. L'étude du projet doit coûter plus cher que le projet lui-même. L'annonce est donc purement marketing.

- Jacques PADIE explique qu'à l'instar de Madame le Maire, il est représentant de la commune de Blanquefort auprès de Bordeaux Métropole. Blanquefort est liée à la Métropole par le biais de la mutualisation de certains services. Il faut savoir que la Métropole rencontre les mêmes problématiques budgétaires que les communes. La situation devient compliquée, en raison de l'accroissement de la population et, donc, de l'augmentation des besoins de service public. L'un des défis à relever porte sur les effectifs. Par manque de ressources, il devient difficile de recruter. Le Président de Bordeaux Métropole a accepté la contractualisation, c'est-à-dire la limitation des budgets de fonctionnement à 1,35 %. La fiscalité s'appuie sur l'augmentation de la population, mais la limite sera vite atteinte. Il faut savoir que l'effet base est absorbé par le budget mobilités. La marge de manœuvre est donc limitée. En outre, la contribution fiscale payée par les entreprises à la Métropole, à savoir la CFE, pourrait se réduire en cas de crise économique. La commune doit rester attentive à tous ces paramètres. La question politique de

l'existence même des communes se posera à un moment donné, avec des problèmes de proximité et de démocratie. Certes, le pays est fortement endetté, mais il a de l'argent. Pour résoudre cette équation compliquée, il doit régler le dossier de l'évasion fiscale. Pour mémoire, l'évasion fiscale représente 80 milliards d'euros en France et 1 000 milliards d'euros en Europe.

- Michel BRET évoque le carnet « Culture jeune », qui sera remis, en avril 2019, aux 800 collégiens de Blanquefort âgés de 11 à 15 ans. En proposant ce nouveau service, la municipalité souhaite développer l'accessibilité des jeunes blanquefortais à la culture et valoriser les actions culturelles de la commune. Parmi ces actions, on peut citer l'accès gratuit à la médiathèque, le tarif attractif du pôle de musiques et de danses et la gratuité de nombreuses manifestations culturelles proposées par la commune et les associations.

Le chéquier, d'une valeur de 40 euros, comportera :

- Une entrée gratuite au festival Echappée Belle ;
- Une entrée gratuite au cinéma ;
- Une entrée gratuite à un concert organisé par l'ABC ;
- Un bon de 15 euros pour adhérer à une association blanquefortaise.

Le carnet « culture jeune » sera valable pendant un an. Il sera mis à disposition dans les services municipaux.

- Jean-Marie DELUCHE explique que le Ha Ha est le fossé entourant Majolan, le long de la rue François Ransinangue. Le mur de soutènement du Parc de Majolan présente un certain nombre de fragilités. Pour rappel, dans les années 1980, une partie de ce mur s'est écroulé, sur une longueur d'environ 40 mètres. Les ruisseaux en aval ont été obstrués. L'eau s'est alors accumulée dans la zone maraîchère du Taillan. Pour éviter qu'un tel incident ne se reproduise, une étude a été confiée à un bureau spécialisé. Ce bureau recommande la reprise du mur sur une longueur minimum de 120 mètres. Il faut savoir que le mur est déchaussé par endroits. Les agents n'osent pas enlever la végétation qui pousse dans le mur par peur d'enlever des pierres en même temps. Certes, le mur ne présente pas un danger imminent, mais les travaux sont indispensables.

- Isabelle MAILLÉ évoque le programme de la Vacherie. Certes, le programme est long, mais la phase finale est proche. Tout sera terminé en 2019. Avec la construction de la maison de l'éleveur et de la petite bergerie, il reste environ 300 000 euros d'investissement à réaliser. Il faut savoir que l'éleveur n'habite pas sur place en ce moment, d'où certaines difficultés de gestion. À long terme, l'absence de logement sur place pourrait remettre en cause la viabilité de l'exploitation agricole. Il est important pour la commune de réaliser entièrement le programme, comme prévu initialement.

- Pierre LABORDE explique qu'il a été surpris, lors de la commission du vendredi 8 février, par l'ampleur des dépassements budgétaires du projet de tir à l'arc. Il faut savoir que les architectes et les bureaux d'étude établissent leurs estimations à partir d'un document appelé « BT01 ». Le « BT01 » présente une augmentation d'environ 3 % par rapport à l'estimation précédente. Le coût de certains lots a même doublé. Au global, le prix de revient du projet dépasse de 20 % les estimations précédentes. Il faut s'interroger sur la méthode employée par les architectes et les bureaux d'étude. La commune doit trouver un moyen d'exiger de ces prestataires des estimations fiables basées sur le coût réel des travaux à mener. En tout état de cause, il est délicat de remettre



en question un programme déjà lancé.

- Luc SIBRAC s'étonne que la viabilité du programme de la Vacherie soit liée à l'hébergement de l'éleveur au sein de Majolan. Si tel est le cas, la situation est problématique, voire inquiétante.

S'agissant du tir à l'arc, Luc SIBRAC suggère d'ajourner le projet au regard du fort dépassement de la prévision initiale. Une commune peut très bien décider d'abandonner un projet.

- Madame le Maire souligne que l'exercice de construction budgétaire est de plus en plus difficile. En 2013, la commune percevait 2 millions d'euros par an au titre des dotations versées par l'État. En 2019, la commune ne perçoit plus aucune dotation de l'État. Elle doit se débrouiller avec les ressources fiscales. Il faut bien comprendre que le niveau des dotations s'effondre à cause du faible niveau de fiscalité appliqué par la commune.

L'enveloppe de dotations est composée :

- De la dotation globale de fonctionnement (DGF);
- De la dotation de solidarité urbaine (DSU), pour les villes possédant des quartiers « politique de la ville » ;
- De la dotation de solidarité rurale (DSR).

Blanquefort n'est pas concernée par les deux derniers types de dotation. À l'échelle nationale, certes l'enveloppe globale de dotations ne baisse pas, mais l'accent est mis sur la DSU et la DSR, au détriment de la DGF. Pour une commune comme Blanquefort, qui dispose d'une large marge de manœuvre sur les taux d'imposition, les dotations s'effondrent. Il est dommage de se faire punir parce que son taux d'imposition est bas.

Les dotations diminuent. L'inflation s'établit à 1,8 %. Pourtant, il est demandé aux communes de maintenir une hausse des dépenses publiques à 1,2 %, soit un taux inférieur à l'inflation. En conséquence, les communes doivent réduire leurs dépenses.

Madame le Maire conçoit que les collectivités doivent participer à la baisse des dépenses publiques et à la baisse de la dette publique. En revanche, il faut que l'effort demandé corresponde à la réalité des dépenses.

L'avenir s'annonce incertain. Pour Blanquefort, les impacts de la réforme annoncée de la fiscalité locale seront considérables, sachant qu'il n'existe plus de lien entre les dotations et la fiscalité. Heureusement, Blanquefort fait partie de Bordeaux Métropole. La commune peut ainsi bénéficier des attributions de compensation et de la dotation de solidarité, même si le niveau de cette dernière tend à diminuer. Il faut savoir que Blanquefort est la deuxième ville de la Métropole — après Bassens — à voir sa dotation réduite à néant. Il est difficile d'avoir une visibilité sur une éventuelle révision à la hausse de la dotation.

Malgré toutes ces contraintes financières, la commune doit continuer à assurer un service public. L'exercice d'équilibre devient très compliqué. Lors du débat d'orientations budgétaires au Conseil de Bordeaux Métropole début février, Madame le Maire a exprimé le souhait que l'État laisse aux collectivités territoriales une autonomie financière. Les collectivités territoriales ne

doivent pas devenir une sorte de chambre d'enregistrement d'administration, chargée de gérer une enveloppe budgétaire prédéfinie par d'autres. Les élus n'auraient alors pour seul rôle que d'arbitrer entre les services publics, dans l'objectif de respecter l'enveloppe budgétaire.

Pourtant, les communes se voient confier de nouvelles compétences. Les dépenses augmentent, mais les recettes ne suivent plus.

Dans le cadre des orientations budgétaires, Blanquefort a dû faire des choix. La commune doit entretenir et remettre aux normes le château de Fongravey. Dans un souci de mutualisation, il a été décidé d'installer, au sein de cet ensemble patrimonial, la Mission Locale et le pôle Jeunesse de l'ABC. Certes, ces deux associations travaillent sur des compétences différentes, mais elles œuvrent dans le domaine de la jeunesse. Ce regroupement permettra de réduire les frais de fonctionnement et de libérer des locaux par ailleurs. Le projet est déjà assez avancé. Le 11 février, la commission a sélectionné les trois groupements d'architectes.

Quant au pôle Petite Enfance, le programme sera lancé prochainement. Les questions d'éducation étant particulièrement prégnantes, la commune a souhaité mettre l'accent sur la mutualisation des structures de petite enfance. Actuellement, la commune compte deux structures à Saint-Louis, un réseau d'assistantes maternelles, ainsi que des crèches parentales. L'une de ces crèches est installée dans une maison d'habitation du hameau de Terrefort. Or, les nouvelles normes de la PMI n'autorisent plus l'installation d'une crèche associative dans ce type de locaux. L'objectif est de proposer une sorte de guichet unique, où les administrés pourraient obtenir des informations sur la petite enfance. Ce lieu pourrait également offrir aux différentes structures des services mutualisés, comme la buanderie.

Au-delà des constructions de bâtiments, la commune cherche à intégrer, dans chacun de ses projets, un volet « mutualisation » permettant d'optimiser les coûts.

Le projet de la piscine constitue un des projets majeurs de Blanquefort. L'enveloppe budgétaire n'a pas varié. Il faut espérer que la commune parviendra à éviter un dépassement de 15 à 20 %. L'idée est de conserver une piscine « municipale ». Il n'est pas question de rivaliser avec les services « ludiques » proposés par les piscines privées, type jacuzzi ou spa. Une piscine municipale doit permettre l'apprentissage, l'entraînement et l'accueil des associations sportives liées à l'eau. La répartition des dépenses d'investissement et de fonctionnement entre Blanquefort et Parempuyre n'est pas encore finalisée. Le calcul sera basé sur l'utilisation du bassin par les classes des deux communes. Il faut savoir que l'ajout de lignes de bassin impliquerait une hausse du volume d'eau, donc une hausse du coût de fonctionnement. Ce choix ne semble pas pertinent au regard de l'utilisation réelle de la piscine. Il est préférable de construire un bassin d'apprentissage, notamment pour les classes de maternelle. Évidemment, la commune de Blanquefort entend obtenir des subventions pour financer ce projet. Au-delà de la commune de Parempuyre et de Bordeaux Métropole, d'autres pistes sont étudiées.

- Luc SIBRAC a bien conscience de la réduction des dotations pour les collectivités territoriales. Il regrette cet état de fait, sachant que les collectivités ne sont pas les structures les plus dépendantes de l'État.

Le groupe d'opposition ne conteste pas les frais de fonctionnement du pôle Jeunesse et du pôle

Enfance. Cependant, Madame le Maire n'a fourni aucune donnée prévisionnelle sur le sujet. Sa démonstration reste très sommaire.

Enfin, Luc SIBRAC demande si le projet de rénovation du mur du Ha Ha fera l'objet de subventions.

- Madame le Maire assure que, pour chaque projet d'investissement, elle recherche toutes les subventions possibles : locales, nationales, voire européennes. Le pôle Petite Enfance n'en est qu'à sa phase de préprogramme. Des discussions sont en cours avec les acteurs concernés. La question du budget se posera progressivement. En regroupant un maximum de structures, il sera possible de mutualiser de nombreux services proposés et, ainsi, de réduire les frais.

- Luc SIBRAC souhaite savoir si Madame le Maire partage l'avis de Pierre LABORDE sur le fait d'abandonner un projet en cas de fort dépassement budgétaire.

- Madame le Maire signale qu'il est déjà arrivé à la commune d'abandonner un projet. Pour la piscine, par exemple, l'objectif est d'éviter à tout prix une fermeture dans l'urgence, comme à Ambarès. Pour le tir à l'arc, si le projet en cours est abandonné, alors la commune ne pourra plus proposer cette activité pour des questions de norme. Or, Madame le Maire affirme qu'elle ne souhaite pas supprimer cette activité. L'association fonctionne bien ; elle compte de nombreux adhérents blanquefortais ; elle participe à la vie de la commune, sans demander systématiquement une participation financière. Il faut savoir qu'à cause du dépassement budgétaire, certains éléments, notamment des éléments de confort liés à la pratique, ont été supprimés par rapport au programme initial.

*Mise aux voix, la délibération ci-dessus est adoptée à 28 voix pour et 5 abstentions (L. VERGNEAUD, F. CASTAING, L. SIBRAC, N. GAUTIER ET C. FACIONE).*

### **RAPPORTEUR : Sylvie CÉSARD-BRUNET**

*Les affaires 19-003 et 19-004 sont présentées simultanément*

#### **Affaire n° 19-003 : ADMISSION EN NON-VALEUR**

#### **Affaire n° 19-004 : CRÉANCES ÉTEINTES**

Sylvie CÉSARD-BRUNET rappelle que le trésorier fait régulièrement état des admissions en non-valeur et des créances éteintes à soumettre au conseil municipal. La liste concerne principalement l'APS et la MSH.

- oOo -

Madame le Maire remercie Sylvie CÉSARD-BRUNET pour la présentation et ouvre le débat. Personne ne souhaite prendre la parole.

*Mise aux voix, les délibérations ci-dessus sont adoptées à 33 voix pour.*

**RAPPORTEUR : Sylvie CÉSARD-BRUNET**

**Affaire n° 19-005 : GARANTIE D'EMPRUNT AUPRÈS DU CRÉDIT MUTUEL POUR L'ASSOCIATION OTELLIA**

Sylvie CÉSARD-BRUNET rappelle que la Ville de Blanquefort a signé un bail emphytéotique avec l'association Le Maurian ; Otellia étant le nom du bâtiment. L'association dispose de la jouissance du bâtiment. En contrepartie, elle s'engage à procéder à des investissements réguliers liés à l'accueil. L'association souhaite obtenir le label « Tourisme et Handicap ». À cet effet, des travaux doivent être entrepris pour un montant de 200 000 euros. L'association demande l'appui de la Ville de Blanquefort pour souscrire un emprunt.

- oOo -

Madame le Maire remercie Sylvie CÉSARD-BRUNET pour la présentation et ouvre le débat.

- Michel BRET tient à saluer le dynamisme et la qualité du travail de l'équipe d'Otellia. En 2018, plus de 17 000 nuitées ont été enregistrées, soit une hausse de 3 000 nuitées par rapport à 2017. En 2018, 80 groupes ont été accueillis, contre 42 en 2017. Pour plus d'informations, les élus sont invités à visiter le site Internet de l'association. Il faut savoir que, depuis début décembre, l'association a mis en place un service de restauration. Le restaurant est ouvert tous les midis. Il propose des plats bon marché et de bonne qualité.

Madame le Maire précise que les plats sont préparés par la Peña, dans la continuité de l'atelier de cuisine nomade.

- Matthias SWIERZEWSKI salue également le travail des équipes. L'association a réussi à s'adapter aux défis actuels, en relevant ses objectifs de qualité. Elle a beaucoup œuvré pour accroître la notoriété de l'établissement. En fidélisant une clientèle, elle est parvenue à se redresser de la situation difficile dans laquelle elle se trouvait il y a quelques années. Sa gestion est saine et ambitieuse. La banque demande juste une garantie formelle de la commune pour accorder le prêt. Matthias SWIERZEWSKI estime que les élus peuvent sans crainte adopter cette délibération.

*Mise aux voix, la délibération ci-dessus est adoptée à 33 voix pour.*

**RAPPORTEUR : Madame le Maire**

**Affaire n° 19-006 : REMPLACEMENT D'UNE ÉLUE À TECHNOWEST LOGEMENT JEUNES**

Madame le Maire rappelle que Madame MEDEVILLE était la représentante du Conseil municipal au Conseil d'administration de l'association Technowest Logement Jeunes. Cette association gère la résidence Suzanne Lacore. Suite au décès de Madame MEDEVILLE, il est proposé d'accepter la nomination de Valérie CARPENTIER.

- oOo -

Madame le Maire ouvre le débat. Personne ne souhaite prendre la parole.

*Mise aux voix, la délibération ci-dessus est adoptée à 28 voix pour et 5 contre (L. VERGNEAUD, F. CASTAING, L. SIBRAC, N. GAUTIER et C. FACIONE).*

**RAPPORTEUR : Jean-Marie DELUCHE**

**Affaire n° 19-007 : ACTE 2 DE L'AGENDA 21 « TOUTES ET TOUS ACTEURS »**

Jean-Marie DELUCHE rappelle qu'en 2007, la Ville de Blanquefort s'était lancée dans un agenda 21 autour de 42 actions. L'agenda a été complété pour atteindre 69 actions en 2011.

L'acte 1 s'est articulé autour de deux leviers :

- Préserver et améliorer la bio-capacité ;
- Réduire les consommations et améliorer l'efficacité de l'utilisation des ressources.

Le bilan de l'acte 1 sera communiqué sous peu. Sur le premier levier, 60 % des objectifs ont été atteints. Sur le second, plus de 50 % des objectifs ont été atteints. L'acte 1 a permis d'entraîner services, élus et citoyens dans la démarche.

La commune a souhaité relancer la dynamique à travers un acte 2 intitulé « Toutes et tous acteurs ». Pour élaborer cet acte 2, le Labo Citoyen a d'abord été mis à contribution, puis des groupes d'élus et de techniciens. Les travaux ont abouti à l'identification de trois défis :

- Un défi autour de la nature et de l'alimentation ;
- Un défi autour du bien-vivre ensemble ;
- Un défi sur les économies de ressources.

Les objectifs de l'acte 2 étaient les suivants :

- Être simple et compréhensible ;
- Fédérer un maximum d'acteurs ;
- Être appropriable par le plus grand nombre ;
- Faciliter les actions pour atteindre les objectifs ;
- Être valorisé ;

- Être évolutif ;
- Être évaluable.

L'agenda 21 a été construit autour de deux axes par défi, de onze objectifs et de trois enjeux transversaux (la participation de tous, l'éducation au développement durable et à la citoyenneté, la santé et le bien-être).

La Ville n'a pas attendu l'élaboration de l'acte 2 pour mener des actions :

- Pour augmenter la production alimentaire locale, la commune mène deux projets intéressants : l'éleveur à la Vacherie et la pépinière à Tanaïs ;
- Pour augmenter la part des produits locaux, la Ville accompagne les actions du SIVOM et de l'AMAP ;
- Pour protéger la biodiversité, plusieurs sorties nature ont été organisées. Cette année, l'objectif est de diversifier le public de ces sorties en y associant les familles et les enfants ;
- Pour réduire l'impact environnemental de ses activités, la Ville a commencé, dès 2007, à réduire l'usage des pesticides. Actuellement, seul le cimetière est traité avec des pesticides, dans l'attente de l'approbation d'une nouvelle solution technique par les familles ;
- Pour favoriser l'accessibilité et la mobilité, la Ville a mis en place — entre autres — la tarification sociale et les chèques sport ;
- Pour renforcer les liens de solidarité entre les Blanquefortais, la commune continue de soutenir activement les associations ;
- Pour multiplier les actions collectives et coopératives, la Ville organise « Juillet à Fongravey » ou l'intergénérationnel ;
- Pour économiser les ressources en énergie et en eau, la Ville adapte ses espaces de vie et optimise l'éclairage public ;
- Pour favoriser les modes doux, les pistes cyclables se multiplient ;
- Pour augmenter la part des énergies renouvelables, la commune prévoit d'installer des panneaux solaires ;
- Pour réduire fortement la production de déchets, un chantier a été mené sur l'usage du papier au sein de la mairie et sur le tri des déchets au sein des écoles.

Pour l'acte 2, il est souhaitable que les actions soient portées par le plus grand nombre : techniciens, élus, familles, associations, etc. Pour ce faire, la Ville a décidé de lancer un appel à projets. Au vu des délais très courts, le budget participatif a été dimensionné à 5 000 euros. La sélection des projets est planifiée pour le mois de juin 2019. Elle sera placée sous la responsabilité d'un jury de six élus, dont quatre issus de la majorité et un par groupe d'opposition, et de cinq techniciens. Le rôle des techniciens sera de vérifier la faisabilité du projet à court terme. Six projets seront retenus par le jury. Ensuite, la population sera appelée à se prononcer, via les canaux habituels, pour ne retenir que trois projets sur les six. Les trois projets restants seront présentés aux élus lors du conseil municipal du mois de juin.

- oOo -

Madame le Maire remercie Jean-Marie DELUCHE pour la présentation et ouvre le débat.

- Patricia DUREAU apprécie que la population soit associée à l'acte 2. Dans l'acte 1, seuls les élus, les services techniques et les conseillers municipaux étaient intervenus. Il est intéressant que

les habitants puissent devenir les acteurs d'un tel projet. D'une manière générale, une population s'approprie plus facilement un projet si elle y participe. Il faudra veiller à soigner la communication vis-à-vis de la population.

- Luc SIBRAC annonce que son groupe s'abstiendra sur cette délibération. Un budget participatif de 5 000 euros dans un délai contraint n'a aucun intérêt. Il aurait mieux valu attendre un peu plutôt que mettre en œuvre un projet qui, du point de vue de Luc SIBRAC, ne fédérera pas la population blanquefortaise.

- Jean-Claude MARSAULT juge l'action très intéressante, dans la mesure où elle prend en compte l'entière dimension de la collectivité, à tous ses niveaux, dans tous ses espaces et dans tous ses services. L'argent n'est pas l'élément principal du projet. Le travail de fond et le travail éducatif sont essentiels. La commune s'investit dans ce travail depuis une dizaine d'années. Elle continuera à œuvrer pour que, demain, les enfants blanquefortais puissent vivre dans des espaces partagés en faisant preuve d'un comportement citoyen et responsable. Il faut se féliciter que les habitants de Blanquefort se mobilisent dans des initiatives citoyennes, comme l'Agenda 21.

- Bruno FARENIAUX confirme que le développement durable n'est pas une question d'argent. À l'échelle nationale, le gouvernement recule dans tous les domaines, alors même que la France a initié les COP 21, 22 et 23 et qu'elle a fixé des objectifs internationaux. Le gouvernement justifie son recul par un manque de moyens. Tel est le cas pour l'agriculture. Certaines zones voisines subissent des épandages réguliers de glyphosate, avec tous les risques de cancer que cette méthode fait courir à la population, notamment aux enfants. Il est de la responsabilité de tous les partenaires locaux de se mobiliser. La municipalité doit montrer l'exemple. D'ailleurs, elle montre déjà l'exemple dans certains domaines, comme la gestion des déchets ou l'entretien des espaces verts sans produit controversé. Elle doit maintenant utiliser toute la puissance du monde associatif de Blanquefort. Certes, la somme de 5 000 euros est modique, mais elle permet de donner des signes aux acteurs qui se mobilisent. Plus qu'un combat financier, le développement durable est un combat de persuasion. Il s'agit de persuader les citoyens d'agir, dans tous les actes du quotidien. Le premier geste à adopter est le tri des déchets. Ensuite, le citoyen doit accepter que certains espaces verts ne soient pas tondu, permettant ainsi à certains végétaux de se réinstaller.

- Jean-Marie DELUCHE rappelle que l'acte 2 a été présenté à un groupe de citoyens au mois de décembre. Les débats ont permis d'enrichir les objectifs et d'en préciser certains. Certains citoyens n'attendent que le feu vert de la commune pour proposer des projets.

- Luc SIBRAC tient à apporter une précision pour éviter que l'abstention du groupe d'opposition ne soit mal interprétée. Le groupe d'opposition partage les inquiétudes écologiques de Bruno FARENIAUX. Cependant, il considère qu'une ligne de 5 000 euros ne peut pas être considérée comme un budget participatif.

- Madame le Maire explique que la question du développement durable s'entend toujours à deux niveaux : celui des « grands » (industriels, grandes entreprises, grands pays) et celui des individus. Souvent l'individu juge son action inutile, car peu impactante. La commune a décidé d'allouer un budget participatif à l'Agenda 21, afin que les habitants soient acteurs de la démarche. L'idée est de sensibiliser la population à l'importance et à l'utilité des « petites »

initiatives. Avec la démarche « Tous acteurs », il ne s'agit pas d'accorder un gros budget aux grandes associations. D'ailleurs, un gros budget serait forcément géré par la municipalité. Le but est plutôt de laisser aux plus petits la possibilité de s'impliquer directement. Chaque citoyen — dans son quartier, dans son association, dans sa maison — doit prendre part aux défis visant à améliorer la vie sur Terre. Il faut ramener de l'humain dans le développement durable. Le budget participatif servira donc à financer de petits projets du quotidien. En fonction des propositions reçues en 2019, la commune pourra progressivement augmenter le budget pour les années à venir.

*Mise aux voix, la délibération ci-dessus est adoptée à 28 voix pour et 5 abstentions  
(L. VERGNEAUD, F. CASTAING, L. SIBRAC, N. GAUTIER et C. FACIONE).*

### **RAPPORTEUR : Madame le Maire**

#### **Affaire n° 19-008 : MOTION APPEL « NOUS VOULONS DES COQUELICOTS »**

Madame le Maire explique que l'affaire n° 19-008 n'est pas une délibération, mais une déclaration d'intention. Le collectif « Nous voulons des coquelicots » a interpellé la municipalité sur la question de l'utilisation des pesticides, polluants pour les nappes phréatiques. Pour rappel, la Ville de Blanquefort s'est engagée, depuis 2007, dans la non-utilisation des produits chimiques pour l'espace public. En parallèle, elle essaie de promouvoir de cette démarche pour les espaces privés. En approuvant la motion « Nous voulons des coquelicots », la municipalité entend renforcer sa lutte contre l'utilisation des produits chimiques, avec l'idée d'être « tous acteurs » du développement durable.

- oOo -

Madame le Maire ouvre le débat.

- Louis VERGNEAUD estime que cette motion contredit la délibération précédente. La question des coquelicots doit être gérée à l'échelle internationale. De plus, l'association ne semble pas toujours défendre les bonnes causes. Il faut lutter contre les hérons pour sauver les grenouilles. Il faut lutter contre les chats sauvages des villes pour sauver les oiseaux. Les coquelicots, comme de nombreuses plantes invasives, se développent sur les terrains pauvres. Dans certaines zones peu urbanisées, on trouve des coquelicots et des marguerites.

- Madame le Maire avoue ne pas avoir compris les propos de Louis VERGNEAUD. L'idée de la motion est de rappeler que l'utilisation des pesticides est mauvaise pour la santé.

- Louis VERGNEAUD approuve le principe de cette motion, tout en regrettant son périmètre très local. Il faudrait qu'elle soit portée par une association d'envergure mondiale.

- Jean-Claude MARSAULT souligne que 25 collectifs du département se sont engagés dans la lutte contre les pesticides. Toutefois, la mobilisation est encore insuffisante. Tous les citoyens doivent s'investir, témoigner, participer, être acteurs. La motion « Nous voulons des



coquelicots » a déjà récolté 102 000 signatures.

- Virginie JOUVE informe que l'association Les Coquelicots a été créée par un journaliste de Charlie Hebdo en septembre 2018. Les citoyens s'y intéressent, car ils ont envie de bien consommer. Il est heureux que les consciences s'éveillent. Approuver la motion est un moyen d'exprimer son opposition à l'usage des pesticides.

- Patricia DUREAU approuve la motion proposée. La mobilisation est d'autant plus importante que le gouvernement français n'en finit pas de reculer. Le recul sur le glyphosate est proprement scandaleux. L'État empoisonne la population.

*Mise aux voix, la motion ci-dessus est adoptée à 32 voix pour et 1 contre (L. Vergneaud).*

### **RAPPORTEUR : Michel BRET**

#### **Affaire n° 19-009 : AUTORISATION DE VENTE ET DE DON DES DOCUMENTS RETIRÉS DES COLLECTIONS DE LA MÉDIATHÈQUE ASSIA DJEBAR POUR 2019**

Michel BRET indique que la médiathèque organise, tous les deux ans, une vente d'ouvrages retirés des collections. La prochaine vente est organisée le vendredi 29 mars et le samedi 30 mars 2019. Il est proposé de fixer le prix de vente de l'ouvrage à un euro, dans la limite de dix ouvrages par Blanquefortais. Les ouvrages non vendus seront offerts à des établissements scolaires ou à des associations caritatives. Cette année, la Ville a noué un partenariat avec l'association « Les amis de Boala », qui aidera à organiser la vente et la conférence du vendredi 29 mars sur le thème de l'humanitaire. Cette conférence marquera le début d'un cycle de rencontres, proposé par la médiathèque, sur des thématiques environnementales, sociétales ou artistiques. Les rencontres se tiendront tous les trois mois dans les locaux de la médiathèque.

- oOo -

Madame le Maire remercie Michel BRET pour la présentation et ouvre le débat.  
Personne ne souhaite prendre la parole.

*Mise aux voix, la délibération ci-dessus est adoptée à 33 voix pour.*

### **RAPPORTEUR : Aysel AZIK**

#### **Affaire n° 19-010 : ADHÉSION À LA MAISON DE L'EUROPE BORDEAUX AQUITAINE (MEBA)**

Aysel AZIK annonce que le Café des langues de Blanquefort vient de célébrer ses trois ans d'existence. L'évènement attire beaucoup de monde chaque mois. Le Café des langues intercommunal, organisé en partenariat avec les villes du Bouscat et d'Eysines le 2 février

dernier, a réuni plus de cent participants. La MEBA (Maison de l'Europe Bordeaux Aquitaine) avait mis à disposition ses ambassadeurs de l'Europe. Pour continuer à bénéficier de l'intervention de ces ambassadeurs, la Ville de Blanquefort doit adhérer à la MEBA. La cotisation annuelle s'élève à 55 euros.

- oOo -

Madame le Maire remercie Aysel AZIK pour la présentation et ouvre le débat. Personne ne souhaite prendre la parole

*Mise aux voix, la délibération ci-dessus est adoptée à 33 voix pour.*

**RAPPORTEUR : Sylvie CÉSARD-BRUNET**

**Affaire n° 19-011 : ADHÉSION AU GROUPEMENT DE COMMANDES AVEC BORDEAUX MÉTROPOLE POUR L'ACHAT D'OBJETS PROMOTIONNELS**

Sylvie CÉSARD-BRUNET souligne que la mutualisation permet de réaliser des économies d'échelle en adhérant à des groupements de commandes.

- oOo -

Madame le Maire remercie Sylvie CÉSARD-BRUNET pour la présentation et ouvre le débat. Personne ne souhaite prendre la parole.

*Mise aux voix, la délibération ci-dessus est adoptée à 33 voix pour.*

**RAPPORTEUR : Jean-Claude MARSAULT**

**Affaire n° 19-012 : CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT DU RELAIS ASSISTANTS MATERNELS**

Jean-Claude MARSAULT explique que le relais d'assistants maternels de Blanquefort, créé en 2003, contribue au développement d'offres de services de qualité en matière de petite enfance. Le relais assure une mission d'information des familles sur l'ensemble des modes d'accueil, ainsi qu'une mission d'accompagnement des professionnels par le biais de rencontres et d'échanges de pratiques. Il convient de renouveler la convention d'objectifs et de financement entre la Ville et la CAF pour une période de trois ans.

- oOo -

Madame le Maire remercie Jean-Claude MARSAULT pour la présentation et ouvre le débat. Personne ne souhaite prendre la parole.

*Mise aux voix, la délibération ci-dessus est adoptée à 33 voix pour.*

**RAPPORTEUR : Sandrine LACAUSSE**

**Affaire n° 19-013 : CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ADSI**

Sandrine LACAUSSE explique que cette convention vise à officialiser des actions mises en place par l'ADSI. L'association propose aux demandeurs d'emploi et aux personnes très isolées un dispositif appelé « mise en situation de travail ». Il s'agit pour ces personnes de renouer le contact avec le milieu professionnel, en plus largement, avec la vie « ordinaire ». Grâce à cette convention — qui ne coûtera rien à la Ville de Blanquefort – l'association pourra continuer à percevoir des subventions européennes.

- oOo -

Madame le Maire remercie Sandrine LACAUSSE pour la présentation et ouvre le débat. Personne ne souhaite prendre la parole.

*Mise aux voix, la délibération ci-dessus est adoptée à 33 voix pour.*

**RAPPORTEUR : Pierre LABORDE**

**Affaire n° 19-014 : CONVENTION DE SERVITUDE AVEC ENEDIS SUR LES PARCELLES BX 110 ET BX 306**

Pierre LABORDE explique que la convention de servitude permettra aux agents d'Enedis d'intervenir sur des câbles électriques souterrains. Ces câbles seront installés près de l'école de musique sur une longueur d'environ 35 mètres et une largeur de 1 mètre. La servitude sera évidemment gratuite.

- oOo -

Madame le Maire remercie Pierre LABORDE pour la présentation et ouvre le débat.

- Nathalie GAUTIER note, dans le paragraphe « Formalités » de l'article 7 de la convention, la formulation suivante : « *La présente convention pourra être authentifiée* ». Nathalie GAUTIER conseille vivement à Madame le Maire de faire authentifier la convention et de la publier auprès du service de la publicité foncière. Ainsi, la convention sera opposable aux tiers. Il faudrait demander cette modification à Enedis.

*Mise aux voix, la délibération ci-dessus est adoptée à 33 voix pour.*

**RAPPORTEUR : Jean-Claude MARSAULT**

**Affaire n° 19-015 : CONVENTION D'APPLICATION DU DISPOSITIF ÉCOLE ET CINÉMA POUR 2018-2019**

Jean-Claude MARSAULT rappelle que le dispositif « École et cinéma » est instauré depuis plusieurs années en partenariat avec la Ville de Blanquefort, la DRAC, la DSDEN, l'association Cinéma Jean Eustache et Canopé.

Les objectifs de ce dispositif sont les suivants :

- Inciter les enfants à découvrir le cinéma ;
- Éveiller la curiosité et l'intérêt des élèves ;
- Intégrer l'approche de l'image cinématographique.

Grâce à ce dispositif, les élèves de cycle 2 et 3 et de grande section de maternelle peuvent visionner trois films en salle, tandis que les élèves de petite et moyenne section de maternelle peuvent visionner deux films.

Il convient de signer une nouvelle application du dispositif pour l'année 2019 pour le territoire de Blanquefort. Il est demandé aux élus d'autoriser Madame le Maire à signer la convention.

- oOo -

Madame le Maire remercie Jean-Claude MARSAULT pour la présentation et ouvre le débat. Personne ne souhaite prendre la parole.

*Mise aux voix, la délibération ci-dessus est adoptée à 33 voix pour.*

**RAPPORTEUR : Jean-Claude MARSAULT**

**Affaire n° 19-016 : AVENANT À LA CONVENTION CAF SUR L'ACCÈS AU PORTAIL PARTENAIRE ET BULLETIN D'ADHÉSION AFAS**

Jean-Claude MARSAULT explique que la CAF a modifié l'article 8 de sa convention, relatif au nouveau portail partenaires. Il convient donc d'autoriser Madame le Maire à signer l'avenant à la convention.

- oOo -

Madame le Maire remercie Jean-Claude MARSAULT pour la présentation et ouvre le débat. Personne ne souhaite prendre la parole.

*Mise aux voix, la délibération ci-dessus est adoptée à 33 voix pour.*

**RAPPORTEUR : Pierre LABORDE**

**Affaire n° 19-017 : CESSION ALIGNEMENT AVENUE DU GÉNÉRAL DE GAULLE AU PROFIT DE BORDEAUX MÉTROPOLE**

Pierre LABORDE informe qu'une réunion publique s'est tenue, il y a quelques jours, sur le sujet du recalibrage de l'avenue du Général de Gaulle, entre la rue des Gravières et la rue de Bel Air. Une centaine de personnes y a assisté. Certes, le projet n'est pas encore finalisé, mais les largeurs des voies sont presque actées. Pour obtenir une voie correcte sur toute sa longueur, il convient de procéder à une cession d'alignement sur les parcelles cadastrées AL116 et AL237. Il est important de préciser que la délibération porte sur une surface, exprimée en mètres carrés, et non sur une longueur.

- oOo -

Madame le Maire remercie Pierre LABORDE pour la présentation et ouvre le débat. Personne ne souhaite prendre la parole.

*Mise aux voix, la délibération ci-dessus est adoptée à 33 voix pour.*

**RAPPORTEUR : Patrick BLANC**

**Affaire n° 19-018 : DÉCLASSEMENT DES IMMEUBLES SIS 7 À 13 BOULEVARD VICTOR HUGO PARCELLE BV252**

Patrick BLANC explique que les immeubles à déclasser sont situés à l'angle du Boulevard Victor Hugo et de l'Avenue du 8 mai. La parcelle abrite les quatre logements de fonction autrefois attribués aux instituteurs. Le corps des professeurs des écoles ayant été créé, la commune n'est plus dans l'obligation de loger ces dits professeurs. La parcelle a été désaffectée par arrêté municipal en date du 11 janvier 2019. Il est demandé aux élus de transférer cette parcelle du domaine public de la commune au domaine privé de la commune.

- oOo -

Madame le Maire remercie Patrick BLANC pour la présentation et ouvre le débat.

- Luc SIBRAC se félicite de cette mesure, qui permettra d'utiliser la parcelle. Le groupe d'opposition avait abordé cette question à plusieurs reprises en conseil municipal.

- Madame le Maire admet que les projets sont parfois longs à mettre en œuvre.

*Mise aux voix, la délibération ci-dessus est adoptée à 33 voix pour.*

**RAPPORTEUR : Patrick BLANC**

**Affaire n° 19-019 : CESSION DES PARCELLES COMMUNALES BR 231 ET 233 À LA FONDATION BOCKÉ**

Patrick BLANC explique que la Fondation Bocké gère l'EHPAD des Vergers du Coteau sans but lucratif. La Fondation souhaite doubler la capacité d'accueil de l'EHPAD, en passant de 40 à 80 lits, dont 40 lits habilités à l'aide sociale. À cet effet, la Fondation s'est rapprochée de la Ville pour acquérir les parcelles BR231 et BR 233, situées en seconde ligne derrière l'EHPAD. Les Domaines estiment ces parcelles à 739 000 euros. La Fondation et la Ville ont travaillé à un prix de cession compatible avec les objectifs de construction et avec les objectifs de maintien d'un hébergement pour tous à loyer très modéré. Il ressort de ces travaux un prix de cession à 500 000 euros. Il est demandé aux élus de valider la vente du foncier au prix de 500 000 euros et d'autoriser Madame le Maire à signer les actes afférents à cette vente.

- oOo -

Madame le Maire remercie Patrick BLANC pour la présentation et ouvre le débat.

- Sylvie LACOSSE-TERRIN se félicite de cet agrandissement, qui permettra d'accueillir des résidents un peu plus dépendants. La Ville de Blanquefort a la chance de disposer d'un EHPAD où les aînés sont bien soignés et bien traités, avec des prix de pension décents. Ce point mérite d'être souligné.

- Luc SIBRAC partage ce point de vue. Lors de la précédente commission réunie, Luc SIBRAC avait évoqué la résidence personnes âgées de Corbeil. Il se trouve que le bail emphytéotique de cet établissement arrive à son terme.

- Madame le Maire explique qu'elle travaille depuis quelque temps avec l'ADAPEI sur un projet de construction d'une résidence autonomie moderne de 80 places en centre-ville. Six groupements de bailleurs se sont d'ores et déjà positionnés. Ils seront auditionnés le 13 février. Les terrains concernés appartiennent à Bordeaux Métropole. L'ADAPEI a souhaité s'associer à ce projet, car les personnes handicapées qu'elle accueille sont vieillissantes. Or, les structures existantes n'ont pas forcément pris en considération ce problème du handicap vieillissant. Le projet prévoit donc la construction de deux structures indépendantes, dont certains services, comme le gardiennage ou la buanderie, pourraient être mutualisés par souci d'économies.

*Mise aux voix, la délibération ci-dessus est adoptée à 33 voix pour.*

**RAPPORTEUR : Patrick BLANC**

**Affaire n° 19-020 : ACHAT FONCIER À LA RÉGION NOUVELLE AQUITAINE**

Patrick BLANC explique que la Région Nouvelle-Aquitaine souhaite vendre le bâtiment abritant les anciens logements des ouvriers du lycée agricole. L'immeuble, situé rue de Linas, a été

squatté pendant un certain temps. La Ville de Blanquefort s'est portée acquéreur de cet immeuble, car elle cherche des réponses locales pour le logement des étudiants et des saisonniers du secteur agricole. Le bien, proposé au prix de 290 000 euros, représente une belle opportunité pour la commune. Ainsi, le foncier ne partira pas dans les mains des promoteurs immobiliers. Par la suite, la commune réfléchira, en collaboration avec les promoteurs et les bailleurs, à la valorisation et au devenir de ce secteur de 6 000 mètres carrés. Le secteur, situé en PLU constructible, offre de nombreuses possibilités. La Ville entend garder la maîtrise sur ces possibilités.

- oOo -

Madame le Maire remercie Patrick BLANC pour la présentation et ouvre le débat.

- Luc SIBRAC rappelle que le groupe d'opposition avait évoqué la situation de cette maison à la même époque l'an passé. Évidemment, Luc SIBRAC est favorable à l'acquisition de ce bien par la commune. Il faut espérer que cet achat permettra d'éviter toute dérive en matière d'urbanisation. Sachant que le terrain est constructible, le projet ne devra pas dénaturer la maison. D'ailleurs, Luc SIBRAC suggère d'héberger le berger de Majolan dans cette maison.

- Patrick BLANC explique que, par solution de facilité, la Ville aurait pu laisser cette maison être vendue aux enchères. Le prix de vente aurait sans doute atteint le double ou le triple du prix accordé à la Ville. La commune a acheté ce foncier, afin d'établir un cahier des charges qui sera soumis aux potentiels acquéreurs. Les candidats obtiendront un permis de construire de la part de la commune uniquement s'ils respectent le cahier des charges. L'objectif est de trouver un bailleur qui prendra en charge le logement en UL des agriculteurs ou des jeunes étudiants. Il est hors de question de raser le bâtiment. D'ailleurs, certains éléments, comme la cheminée, sont protégés. Le bâtiment sera rénové et réaménagé. Il sera peut-être envisagé de construire quelques maisons de ville sur le reliquat de la parcelle.

- Luc SIBRAC estime qu'il faudra protéger l'ensemble du bâtiment, et pas seulement la cheminée. La chartreuse de Cholet n'étant pas une réussite, Luc SIBRAC invite Patrick BLANC à faire mieux pour le bâtiment de Linas.

- Madame le Maire approuve ces propos.

*Mise aux voix, la délibération ci-dessus est adoptée à 33 voix pour.*

## **RAPPORTEUR : Isabelle MAILLÉ**

### **Affaire n° 19-021 : CESSION FONCIÈRE PAR BORDEAUX MÉTROPOLÉ PADOUENS**

Isabelle MAILLÉ explique que le projet nautique du site de Padouens touche à sa fin. La Ville termine de construire des vestiaires destinés à trois associations : canoé, plongée et triathlon. Il reste à acquérir le terrain appartenant actuellement à Bordeaux Métropole. Après négociation, Bordeaux Métropole accepte de rétrocéder gratuitement à la Ville de Blanquefort la surface

comprenant le bâti, tout en conservant une servitude pour l'association de pêcheurs.

- oOo -

Madame le Maire remercie Isabelle MAILLÉ pour la présentation et ouvre le débat. Personne ne souhaite prendre la parole.

*Mise aux voix, la délibération ci-dessus est adoptée à 33 voix pour.*

**RAPPORTEUR : Jean-Marie DELUCHE**

**Affaire n° 19-022 : AVIS PORTANT SUR LA DEMANDE D'AUTORISATION DES DRAGAGES D'ENTRETIEN SUR L'ESTUAIRE DE LA GIRONDE**

Jean-Marie DELUCHE annonce que l'enquête publique vient de se terminer. 55 communes ont déjà été consultées. La Ville de Blanquefort est encore dans les temps pour rendre son avis. Il s'agit de permettre au port d'entretenir le chenal. Il faut savoir que le chenal est essentiel pour la vie du port ; son entretien revêt donc un caractère stratégique et économique. La demande d'autorisation est accordée pour dix ans. Dans l'ensemble, les communes ont rendu un avis favorable. Toutefois, certaines ont émis des réserves sur la période d'usage des dragues, surtout quand le débit du fleuve est faible. D'autres ont émis des préconisations sur l'expérimentation des systèmes de dragage et sur les dépôts de sédiment. Jean-Marie DELUCHE estime que Blanquefort peut rendre un avis favorable.

- oOo -

Madame le Maire remercie Jean-Marie DELUCHE pour la présentation et ouvre le débat. Personne ne souhaite prendre la parole.

*Mise aux voix, la délibération ci-dessus est adoptée à 33 voix pour.*

**RAPPORTEUR : Pierre LABORDE**

**Affaire n° 19-023 : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

Pierre LABORDE annonce la création d'un poste de technicien à temps partiel de 31,5 heures.

- oOo -

Madame le Maire remercie Pierre LABORDE pour la présentation et ouvre le débat. Personne ne souhaite prendre la parole.

*Mise aux voix, la délibération ci-dessus est adoptée à 33 voix pour.*



- Nathalie GAUTIER a noté la vente de nombreux véhicules. Elle demande si le parc automobile de la commune est en cours de renouvellement et si la commune entend se doter de véhicules électriques.

- Madame le Maire confirme que le renouvellement du parc automobile est en cours. Elle a passé les consignes d'achat suivantes : dès que l'achat d'un véhicule électrique est possible, cette option est privilégiée. Dans le cas contraire, la commune achète un véhicule hybride. Si les besoins du service ne sont compatibles ni avec l'électrique ni avec l'hybride, alors la commune fait l'acquisition d'un véhicule à essence.

Considérant que l'ordre du jour et les questions orales sont épuisés, Madame le Maire lève la séance à 20 heures 40.

**Pour information** : Décisions prises dans le cadre de l'article L2122-22 du CGCT.